

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 28 Juin à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM. Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, c. Jourdain, Z. Dano, MC Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, , L. Detrez, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud.

Absents excusés :

S. Caroff qui a donné procuration à A. Buzaré
F. Téroute « « à P. Cormier
R. Hénault « « à L. Detrez
M. Le Teuff « « à M. David

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 22 Juin 2017

Date de l'affichage : 22 Juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

2017_92 : Dénomination de voies

Rapporteur : D. Guillerme

a. Lotissement « Le Clos du Penty » à Pen Er Malo - Villeneuve-Troloc'h : 1 voirie unique

Il est proposé de dénommer la voirie : « **Clos du Penty** »

Les adresses seront libellées ainsi : 1 Clos du Penty, 2 Clos du Penty...

b. Modification du nom d'une rue à Trézéléguen

Lors de la commission des travaux du 13 janvier et du Conseil Municipal du 31 janvier 2017, la voie au NE du hameau de Trézéléguen avait été nommée : la rue du plateau (sous-entendant « le plateau de Trézéléguen », le nom du cadastre).

Les habitants de cette rue ont souhaité qu'elle soit plutôt dénommée : « **rue Ar Fetan - Trézéléguen** » étant donné la proximité d'une fontaine au bout du chemin communal situé à l'entrée de la rue.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 29/06/2017

Reçu en préfecture le 29/06/2017

Affiché le 03/07/2017

ID : 056-215600784-20170628-201792-DE

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 12 juin 2017 ;

DÉCIDE de dénommer les voies telles que présentées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 29 Juin 2017
Le Maire,
Jo. Daniel

